SG Formation (SARL) — CFA
45 Avenue de Valenciennes, 59400 Cambrai
NDA : 32 59 11 755 59 | SIRET : 922 290 333 000 17
contact@sg-formation.fr

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Accueil des personnes en situation de handicap — ERP

Ce registre est établi conformément aux articles L.164-1 et R.164-6 du Code de la construction et de l'habitation, à l'arrêté du 19 avril 2017 et à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Il est consultable à l'accueil du CFA et révisé annuellement.

1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale	SG FORMATION SARL
SIRET	922 290 333 000 17
NDA	32 59 11 755 59
Adresse siège social	326 Rue Verte — 59141 Thun-l'Évêque
Type d'établissement	CFA — Centre de Formation d'Apprentis — ERP 5e catégorie — Type R
Référente handicap	**GUIDEZ Audrey — audrey@sg-formation.fr — 06 58 30 42 22**
Date de création du registre	03/2026
Prochaine révision	09/2027 — puis chaque année avant la rentrée
Adresses sites de formation	Cambrai (site de référence) : 45 avenue de Valenciennes, 59400 Cambrai Valenciennes (journées en présentiel des groupes à distance) : salle louée à la CCI Grand Hainaut, à Valenciennes (ERP accessible PMR, justificatif demandé à l'exploitant) — adresse sur la convocation
Prestations proposées dans l'établissement	Formations en alternance (TP Employé commercial et Conseiller de vente), réunions d'information, entretiens et tests de positionnement, sessions d'examen, accueil administratif
Ad'AP, dérogations, maintenance	Sans objet (ERP 5e catégorie conforme). Sonnette et mobilier réglable vérifiés à chaque rentrée.

2. ÉTAT D'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Point de contrôle	Cambrai — 45 avenue de Valenciennes	Observations / Actions prévues
Cheminement extérieur accessible	**Opérationnel**	Conforme — attestation d'accessibilité du propriétaire (10/09/2025)
Entrée principale (porte ≥ 90 cm)	**Opérationnel**	Conforme — attestation d'accessibilité du propriétaire (10/09/2025)
Circulations intérieures (≥ 140 cm)	**Opérationnel**	Conforme — attestation d'accessibilité du propriétaire (10/09/2025)
Sanitaires adaptés PMR	**Opérationnel**	Conforme — attestation d'accessibilité du propriétaire (10/09/2025)
Signalétique accessible	**Opérationnel**	Conforme — attestation d'accessibilité du propriétaire (10/09/2025)
Système d'appel à l'entrée (sonnette)	**Opérationnel**	Sonnette à la porte d'entrée : l'équipe est avertie et vient accueillir la personne. En cas de panne, le CFA prévient aussitôt le propriétaire des locaux pour réparation.
Mobilier et postes de travail adaptables	**Opérationnel**	Tables réglables en hauteur livrées et installées — conforme, constaté à l'état des lieux d'entrée
Accueil et orientation des personnes en situation de handicap	**Opérationnel**	Référente Audrey GUIDEZ — contact dès le 1er échange

Pièces justificatives : les cinq premiers points de contrôle (cheminement extérieur, entrée principale, circulations intérieures, sanitaires adaptés PMR, signalétique) sont attestés par l'attestation d'accessibilité d'un ERP de 5e catégorie signée par le propriétaire des locaux (10/09/2025), jointe en annexe du présent registre. Le mobilier adaptable est constaté à l'état des lieux d'entrée. Engagement Direction : toute non-conformité constatée ultérieurement fera l'objet d'un plan de mise en accessibilité avec calendrier et responsable, annexé au présent registre.

3. ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES DISPONIBLES

Type de handicap	Modalités d'adaptation mises en place
Troubles DYS (dyslexie, dyscalculie…)	Police adaptée (OpenDyslexic/Arial corps augmenté) — temps majoré aux évaluations — supports visuels renforcés — remise anticipée des documents
Déficience auditive	Positionnement prioritaire face au formateur(trice) — supports écrits complets remis — sous-titrage si disponible — boucle magnétique selon équipement du site
Déficience visuelle	Documents en gros caractères ou format numérique compatible lecteur d'écran — enregistrement audio des cours possible — éclairage renforcé
Mobilité réduite	Salle accessible au rez-de-chaussée — mobilier adapté — organisation des pauses — modalités distanciel synchrone et asynchrone possibles sur accord
Troubles psychiques / cognitifs	Accompagnement individualisé — plan d'adaptation formalisé — suivi renforcé par la référente — contact régulier avec l'employeur

4. CONTACTS ET PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référente Handicap	**GUIDEZ Audrey — Gérante – Référente Handicap**
Téléphone	06 58 30 42 22
Email	audrey@sg-formation.fr
Responsable Pédagogique	DELATTRE Anne-Charlotte — anne-charlotte@sg-formation.fr — 07 86 09 29 42
Accès à l'apprentissage	Aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés (art. L.6222-2 du Code du travail)
Personnel d'accueil formé	GUIDEZ Audrey — formation « Devenir référent handicap » (ISEK, 12/2024, 6 h) — attestation au dossier qualité
Guide d'accueil du personnel	Guide officiel « Bien accueillir les personnes handicapées », annexé au présent registre et tenu à disposition à l'accueil
Procédure d'accueil en 5 étapes	1. Signalement de la situation de handicap dès le premier contact (téléphone / e-mail) 2. Transmission immédiate du contact d'Audrey GUIDEZ (référente handicap) par la Responsable pédagogique 3. Entretien de positionnement adapté — évaluation des besoins spécifiques avec la référente 4. Établissement d'un plan d'adaptation individualisé dans le mois qui suit l'intégration 5. Suivi régulier tout au long du parcours — point au minimum à chaque visite en entreprise (T1, T2, T3) et lors des contacts réguliers avec le maître d'apprentissage

5. VISA ET SIGNATURES

Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
DELATTRE Anne-Charlotte **Responsable Pédagogique** Date : 10/2026 	GUIDEZ Sébastien **Directeur général** Date : 10/2026	GUIDEZ Audrey **Gérante – Référente Handicap** Date : 10/2026 
Fréquence de révision	**Prochaine révision**	**Durée de conservation**
Annuelle	09/2027	5 ans